

Politique culturelle du Québec

Mémoire en vue de la consultation publique



20 mai 2016

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
RÉSUMÉ.....	3
LE CONSEIL DE LA CULTURE	4
HUIT GRANDS PRINCIPES	4
LA CRÉATION : UN SECTEUR D’INTERVENTION PRIORITAIRE PARTOUT SUR LE TERRITOIRE	5
L’IMPACT DU NUMÉRIQUE SUR LE MILIEU CULTUREL ET ARTISTIQUE	6
L’ACCÈS AUX ARTS ET À LA CULTURE POUR LES CITOYENS	8
LES ARTS ET LA CULTURE DANS NOTRE SOCIÉTÉ.....	9
LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DES NATIONS AUTOCHTONES.....	9
LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE	10
CONCLUSION.....	11

RÉSUMÉ

Dans le cadre de la démarche de renouvellement de la Politique culturelle du Québec, le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue (CCAT) désire faire part des réflexions d'une région du Nord-Ouest québécois, une région dite éloignée située à 600 kilomètres de Montréal et autant de Toronto.

Bien que nous croyions en l'importance de métropoles culturelles fortes comme Montréal, nous ne pouvons bénéficier des retombées des activités qui s'y tiennent à moins de parcourir des centaines de kilomètres. Les travailleurs culturels, les créateurs, les diffuseurs, les médias, les citoyens de l'Abitibi-Témiscamingue ont créé un milieu culturel et artistique riche, vivant et diversifié. Depuis mai 2009, L'Indice bohémien, un journal culturel dont l'existence est rendue possible principalement par une implication de 150 bénévoles, rend compte de cette richesse culturelle. Le *Portrait des arts et de la culture en Abitibi-Témiscamingue*, publié en 2014 par le CCAT, identifie aussi cette croissance du secteur culturel depuis 2007 :

- De 325 à 384 organismes culturels
- De 280 à 411 artistes professionnels
- De 17 à 27 événements culturels
- L'A-T se dote de 9 nouveaux équipements professionnels ou lieux culturels

Dans le cadre de ce mémoire, celui de l'Abitibi-Témiscamingue, nombre de nos réflexions reflètent cette réalité. Il est essentiel que la Politique culturelle du Québec tienne compte de la vitalité artistique en région afin de soutenir l'action culturelle des artistes et des organismes sur l'ensemble du territoire québécois.

Puis, comme vous le constaterez à la lecture de ce mémoire, plusieurs de nos commentaires sont en lien avec le numérique. Au cours des 15 dernières années, le milieu des arts et de la culture a connu une effervescence notable dans notre région. L'avènement du numérique est un des facteurs qui a contribué à ce bouillonnement. Nous croyons primordial que les régions soient parties prenantes du modèle d'affaires à construire.

Par ailleurs, en Abitibi-Témiscamingue, les arts et la culture font partie intégrante de notre tissu social. Des avancées ont été faites notamment au niveau du tourisme avec la démarche CULTURAT¹. En raison des grandes différences d'organisations et de synergies régionales, nous pensons qu'il importe de doter les orientations de la Politique culturelle du Québec d'une grande possibilité de modulation. Nous considérons aussi que les conseils de la culture, avec leur connaissance de l'ensemble des intervenants culturels et celle des intervenants du milieu socioéconomique, doivent être identifiés et avoir les moyens pour agir comme pôle d'expertise et d'intervention culturel sur leur territoire.

Évidemment, nous ne pouvons passer sous silence l'importance à accorder aux citoyens l'accessibilité aux arts et à la culture. En effet, les arts et la culture ont des impacts appréciables pour le développement et la cohésion sociale, particulièrement chez les jeunes et les clientèles ayant des

¹ La démarche CULTURAT veut embellir le territoire par l'art extérieur, l'éclairage, le verdissement et le fleurissement. Elle veut dynamiser les collectivités par l'animation des milieux et la mise en valeur du patrimoine historique culturel, tout en favorisant le maillage entre les secteurs. Elle veut favoriser le rapprochement constant des peuples autochtones et allochtones en suscitant des occasions de rencontre, de célébration et d'expression.

difficultés d'intégration sociale. Les arts et la culture définissent un espace public qui permet aux citoyens d'émettre des réflexions, de vivre une expérience à la fois authentique et ludique.

Enfin, nous pensons que les missions et le fonctionnement du ministère de la Culture et des Communications et de ses sociétés d'État sont à revoir. Actuellement, les champs d'action de chacun de ceux-ci, clairement définis lors de leur création, sont de moins en moins adaptés à notre réalité. Tant pour le milieu culturel et artistique que pour le milieu socioéconomique, ces champs de compétences sont de plus en plus difficiles à cerner.

LE CONSEIL DE LA CULTURE

Le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue (CCAT) est un organisme à but non lucratif voué au développement culturel régional depuis 1977. Il a pour mission de réunir et de concerter les intervenants du milieu artistique et culturel de l'Abitibi-Témiscamingue dans le but de définir les orientations de développement en matière d'arts et de culture. Le Conseil a également pour mission de promouvoir les réalisations et les particularités du milieu culturel et artistique de l'Abitibi-Témiscamingue, ainsi que de représenter et de défendre les intérêts de ce milieu auprès des instances locales, régionales et nationales.

Le Conseil compte actuellement 283 membres actifs, autant d'organismes, d'artistes que de travailleurs culturels, issus des disciplines suivantes : arts médiatiques, arts visuels, métiers d'art, danse, littérature, conte, théâtre, musique, diffusion, muséologie, histoire et patrimoine, ainsi que 26 membres organismes supporteurs. Son conseil d'administration réunit 20 personnes représentant les disciplines artistiques et culturelles, ainsi que les 5 territoires de MRC.

En Abitibi-Témiscamingue, les arts et la culture font partie intégrante de notre identité! Pour bien saisir notre réalité, nous vous invitons à visionner, *Entre l'épinette et la licorne*². Ce documentaire donne la parole à des hommes et à des femmes qui sont partie prenante de la vitalité culturelle d'ici et pour qui le territoire est indissociable de leur force créatrice.

HUIT GRANDS PRINCIPES

Les huit grands principes énoncés dans votre cahier de consultation nous semblent adéquats pour appuyer le renouvellement de la Politique culturelle.

Toutefois, si ceux-ci sont énoncés dans un ordre de priorité, nous recommandons que *La protection de la liberté d'expression et de liberté artistique* et *La recherche d'équité* soient ramenées tout de suite après celui de *L'engagement renouvelé de l'État*.

² Producteur : Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue. Réalisateur : Dominic Leclerc. 2010. Film documentaire : *Entre l'épinette et la licorne*. Durée : 21m34. Lieu : Abitibi-Témiscamingue.

LA CRÉATION : UN SECTEUR D'INTERVENTION PRIORITAIRE PARTOUT SUR LE TERRITOIRE

Comme vous le savez, avant d'offrir des ateliers dans les écoles, ouvrir leurs ateliers aux touristes ou vendre des œuvres au milieu des affaires, les artistes doivent avoir bénéficié d'une période de réflexion, de création et de production sans ces impératifs afin de développer leurs démarches artistiques respectives.

Dans le renouvellement de la Politique culturelle du Québec, il faut accorder une priorité à la création, et cette priorité doit se refléter dans le budget du ministère de la Culture et des Communications. Les montants accordés pour des bourses doivent être majorés. Les hausses de budget accordées au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) sont trop souvent attribuées à des secteurs ciblés. À titre d'exemple, dans le dernier budget, une bonne partie des 5 M\$ supplémentaires était réservée à des projets destinés au jeune public.

Il faut que les artistes aient accès à un financement leur permettant de réaliser leur mission première, la création sans contrainte. Par la suite, ils pourront faire des interventions auprès de clientèles ciblées.

Nous recommandons d'accorder une priorité d'intervention pour le secteur de la création dans les orientations de la Politique culturelle du Québec.

Évidemment, il faut permettre à des artistes de créer partout sur le territoire du Québec. Aujourd'hui, avec l'avènement du numérique, un artiste peut habiter où il veut pour créer. La promotion, la diffusion, la création et la production sont plus faciles et accessibles avec les nouvelles technologies numériques.

En Abitibi-Témiscamingue, sans la création du *Programme pour les arts et les lettres*, le soutien à la création serait extrêmement limité. En 2014-2015, dans le rapport annuel du CALQ, au tableau 31, l'aide accordée aux artistes et écrivains de l'Abitibi-Témiscamingue est chiffrée à 73 750 \$³. Si nous soustrayons la somme de 50 000 \$ du CALQ pour l'entente avec la Conférence régionale des élus, nous parlons de 23 500 \$ octroyés à des artistes de la région. Il est essentiel que des budgets protégés de ce type soient maintenus. Toutefois, actuellement, ceux-ci sont tributaires d'un appariement par un partenaire (municipalité, MRC ou autres) pour qu'ils soient offerts sur un territoire. Les orientations gouvernementales récentes ont modifié en profondeur l'organisation territoriale. Certains des effets collatéraux ont restreint l'accès au soutien à la création pour les artistes. Nous ne sommes pas opposés au fait que ces montants investis par le CALQ soient bonifiés par des investisseurs. Cependant, si, pour une raison ou une autre, aucun partenaire n'est en mesure de signer, il n'y aura pas d'entente accessible pour les artistes et organismes sur ce territoire. Nous croyons qu'une telle implication devrait être privilégiée, mais ne devrait pas constituer une condition essentielle à un financement sur un territoire.

Nous recommandons que les artistes aient accès à une enveloppe budgétaire minimale dans chacune des régions, qui peut être bonifiée par des partenaires.

³ Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). Rapport annuel de gestion 2014-2015. Tableau 31 : Répartition de l'aide financière aux artistes et aux écrivains selon la région administrative en 2014-2015 (incluant les membres de collectifs), p. 88.

Par ailleurs, pour créer, les artistes ont besoin de mobilité. Mobilité pour échanger avec des pairs, mobilité interdisciplinaire, mobilité sur le territoire, mobilité pour rencontrer le public et présenter les œuvres.

Dans *Re/penser les politiques culturelles* publié en 2015 par l'UNESCO, il est énoncé que pour la protection de la diversité des expressions culturelles, des mesures de traitement préférentiel doivent être accordées afin de faciliter un échange de biens et services culturels et de promouvoir la mobilité des artistes et des professionnels de la culture à travers le monde. À notre échelle, nous pensons que de telles initiatives devraient être instaurées au Québec pour mettre en valeur les talents des créateurs de toutes les régions. Faire le choix d'être un créateur en Abitibi-Témiscamingue est beaucoup plus onéreux en argent et en temps que pour celui qui habite dans les grands centres urbains ou en périphérie de ceux-ci. Il importe de reconnaître ces faits si l'on veut être cohérent avec le principe sur *La recherche d'équité* énoncé dans votre cahier de consultation.

Dans cette perspective, nous recommandons d'accorder des mesures de traitement préférentiel aux artistes des régions éloignées pour faciliter les échanges et promouvoir la mobilité des artistes à travers le Québec.

L'IMPACT DU NUMÉRIQUE SUR LE MILIEU CULTUREL ET ARTISTIQUE

L'Abitibi-Témiscamingue a bénéficié d'un moment de grâce et d'une effervescence artistique et culturelle exceptionnelle au cours des 15 dernières années. Un retour de jeunes motivés, mais surtout les avancées technologiques ne sont pas étrangers à ce phénomène. Tous les modèles d'affaires, notamment au niveau de l'industrie du disque et du cinéma, ont été grandement chamboulés.

Que ce soit avec les outils de création comme les caméras ou les studios d'enregistrement accessibles, toute une génération d'artistes et d'organisations ont pu voir le jour dans notre région. Les distances à parcourir, les couts à défrayer ont diminué et ont permis une diffusion et une promotion des œuvres et des productions de nos créateurs, ce qui était difficilement possible auparavant.

En Abitibi-Témiscamingue, nous avons toujours cru au potentiel de technologies numériques pour le développement des arts et de la culture sur notre territoire. Dès 2012, le CCAT a organisé un colloque intitulé *Avantages numériques*. Au cours de cet événement, nous avons parlé, écouté, réfléchi au potentiel des technologies numériques. Nous voulions signifier qu'une région aussi éloignée que la nôtre et bondée d'artistes innovateurs désireait contribuer au développement du numérique.

Pour le CCAT, il est nécessaire de prendre un temps d'arrêt et de se doter d'une réelle vision au profit de la contemporanéité générée par les technologies numériques. Un extrait de l'article de Patrick Moisan, intitulé *Myopie stratégique ou stratégie durable*, publié dans la revue *Zone occupée*, résume bien notre position sur le sujet : « *Les investissements massifs ne sont pas à eux seuls la réponse à nos besoins. Une bonne prospection sur le thème du développement technologique ou de l'aire numérique nous permettrait de mieux penser nos placements et l'expertise qu'il nous faut [...] À quand une prospective territoriale faisant appel au modèle du développement durable et de l'interdisciplinarité des experts et des savoir-faire? »*⁴

⁴ Patrick MOISAN. (2015). *Zone occupée. Myopie stratégique ou stratégie durable*, vol. 10, p. 9.

Dans cet esprit, nous recommandons de prendre un temps de réflexion pour se doter d'une réelle stratégie d'occupation du territoire à l'ère du numérique.

D'autre part, comme énoncé par Alessandro Baricco dans son essai sur la mutation technologique numérique *Les Barbares* : « *Il n'est nulle mutation qui ne soit gouvernable. Abandonner le paradigme du choc des civilisations et accepter l'idée d'une mutation en cours ne signifie pas qu'il faille prendre ce qui arrive tel quel, sans y laisser la trace de nos pas. [...] En quoi croyons-nous pour avoir encore l'instinct aveugle de mettre quelque chose à l'abri?* »⁵

Même avant d'avoir fait ces lectures, pour le CCAT, s'il est quelque chose de fondamental, c'est le rapport à la territorialité, le lien perpétuel qui lie le terroir et son organisation à l'identité culturelle. Dans cette optique, le CCAT croit qu'il est vital de diffuser et de reproduire dans le cyberspace les réalisations et les actions artistiques pour affirmer, promouvoir la culture de notre territoire pour nos citoyens et l'exporter hors région. Instinctivement, nous avons fédéré l'information de notre territoire pour avoir une visibilité et un repérage dans le cyberspace. Bottin d'artistes et d'organismes culturels, fil de presse, calendrier culturel, inscriptions en ligne et boutique en ligne sont disponibles sur culturat.org.

Aujourd'hui, il n'est pas évident de se positionner dans une perspective commerciale face à des plateformes multinationales comme Amazon, Etsy, etc. Mais, s'il y a quelque chose à protéger, à mettre à l'abri, ce sont nos caractéristiques régionales développées par et pour la population en vue d'être par la suite fédérées à l'ensemble du Québec. Deux raisons justifient cette vision. D'une part, le pouvoir de bouche à oreille est beaucoup plus grand dans les petites localités. Pour constater ce phénomène, il n'y a qu'à consulter la Fabrique culturelle de Télé-Québec et le nombre de clics par région par rapport à leur population. D'autre part, les mesures réfléchies et normées par des organisations panquébécoises ne sont pas adaptées à notre réalité.

Dans cette période de mutation, si nous désirons que l'identité d'un territoire puisse se pérenniser, nous recommandons de miser sur les forces vives des régions pour marquer le territoire dans le cyberspace.

Par ailleurs, dans le contexte général rédigé par le MCC pour la Consultation publique sur le renouvellement de la Politique du Québec, il est mentionné : « *Les ménages dépensent de moins en moins en produits culturels, mais de plus en plus dans les équipements permettant d'y accéder* »⁶. Également : « *Les créateurs et producteurs de contenu artistique n'obtiennent pas une rémunération adéquate* ». Nous sommes totalement en accord avec ces assertions et nous affirmons qu'il est temps que des ententes ou des mécanismes de taxation soient mis en place pour que les fournisseurs d'équipements réinvestissent une partie de leurs revenus dans la création.

Nous recommandons la mise en place d'un chantier pour définir des stratégies en vue d'une distribution plus équitable des revenus entre les diffuseurs de contenu et les générateurs de contenus disponibles sur le Web ou une ristourne dans un fonds pour des investissements dédiés au développement de contenu artistique et culturel.

⁵ Alessandro Baricco. (2014). *Les Barbares*. Essai sur la mutation (p. 222 et p. 224). Italie : Gallimard.

⁶ Ministère de la Culture et des Communications. (2016). Consultation publique - Renouvellement de la Politique du Québec, cahier de consultation.

L'ACCÈS AUX ARTS ET À LA CULTURE POUR LES CITOYENS

L'Abitibi-Témiscamingue bénéficie d'un extraordinaire réseau de diffuseurs avec des salles de spectacles, des bibliothèques, des lieux d'interprétation et des centres d'exposition permettant à des citoyens d'avoir accès en moins de une heure à l'un ou l'autre de ces lieux. Cette organisation permet aussi d'accueillir des artistes, des auteurs, des productions qui sans cette possibilité d'amortir leurs déplacements en 4 ou 5 prestations ne viendraient pas nous présenter leurs œuvres.

Au cours des trois dernières années, les dossiers des salles de spectacle et des centres d'exposition ont été transférés de la direction régionale du MCC au CALQ. Ouverts aux changements qui peuvent être stimulants et structurants, nous émettons certaines réserves concernant ce transfert de gestionnaire. Même si le passé n'est pas garant de l'avenir, il est impossible de ne pas en tenir compte. Ainsi, en 1994, lors du transfert des dossiers de création et production de la direction régionale du MCC vers le CALQ, l'Abitibi-Témiscamingue a vu les bourses octroyées à des artistes sur son territoire passer de 103 400 \$ en 1992-1993 à 25 618 \$ en 1994-1995. Le nombre d'organismes financés par le MCC dans notre région a également diminué de façon drastique lors de la création du CALQ.

Dans cette perspective, nous recommandons que la desserte régionale soit toujours prise en considération dans l'analyse des dossiers. En Abitibi-Témiscamingue, nous ne pouvons assister à des prestations dans les grands centres ou même dans des régions de proximité. Il faut s'assurer de maintenir des réseaux avec une force d'attraction pour que l'ensemble du territoire ait accès aux arts et à la culture.

D'autre part, des milliards ont été investis au cours des années dans les infrastructures qui ne doivent pas devenir obsolètes. En cette période de mutation où certains lieux sont parfois moins fréquentés, nous pensons qu'il est important de laisser beaucoup de flexibilité aux organismes et de les inciter à développer des initiatives novatrices. Pour ce faire, il faut permettre l'exploration qui parfois engendre des erreurs, mais aussi des succès.

En cette période de mutation technologique, nous recommandons d'accorder un soutien aux organismes pour qu'ils effectuent un exercice de prospection leur permettant de se questionner et de s'ajuster dans un objectif de développement de publics.

Plus spécifiquement pour les jeunes, il faut leur donner accès aux arts et à la culture dès le plus jeune âge. Lors du colloque sur la citoyenneté culturelle que nous avons organisé en février 2015, les 75 participants issus des milieux culturels, municipaux et scolaires ont été unanimes à prioriser une action pour l'intégration des arts aux saines habitudes de vie.

Actuellement, même si des avancées ont été faites pour l'intégration des arts et de la culture en milieu scolaire, trop souvent, les activités artistiques sont appliquées par les professeurs dans une perspective ludique. Peu de professeurs suggèrent une réflexion, une analogie en utilisant des pratiques ou des référents artistiques pour faire comprendre notre réalité, notre évolution et notre conscience du monde.

Nous recommandons la mise sur pied d'un chantier entre le milieu culturel et celui de l'éducation pour une intégration des arts et de la culture comme vecteur de réflexion et de développement de l'enfant applicable à différentes notions académiques et sociales.

LES ARTS ET LA CULTURE DANS NOTRE SOCIÉTÉ

En Abitibi-Témiscamingue, les arts et la culture ont toujours été présents dans les différentes sphères de notre développement. À la suite de la diminution drastique du financement accordé à des artistes lors du transfert des dossiers au CALQ, en 2001, le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT) a soutenu le CALQ pour développer un programme spécifique pour les artistes de la région.

Dernièrement, nous avons développé avec CULTURAT une démarche de mobilisation autour du tourisme culturel. Cette initiative coordonnée par l'Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (ATRAT) est issue des recommandations prioritaires lors du colloque sur le tourisme culturel, *Cap Tourisme culture*, organisé par le CCAT en 2009.

Le développement durable doit se réaliser organiquement en fonction des besoins et de l'évolution d'un territoire donné. Il est fondamental de permettre à chaque territoire de développer des modèles pour l'intégration des arts et de la culture dans les différents secteurs d'activités socioéconomiques, selon sa réalité et sa priorité.

Les conseils régionaux de la culture (CRC) sont les seules entités ayant une vision à 360 degrés de tous les intervenants du milieu culturel et artistique sur leur territoire, autant les acteurs de la création, de la production et de la diffusion, soutenues ou non par le MCC et de ses sociétés d'État, que ceux du milieu socioéconomique, les acteurs du milieu municipal, scolaire, des affaires, etc. Pour la mise en place d'une synergie et de partenariats entre ces secteurs d'intervention, il faut que le MCC reconnaisse que les CRC sont plus que des interlocuteurs privilégiés, ce sont des pôles d'expertise et d'intervention artistique et culturelle sur leur territoire. Déjà, le milieu socioéconomique de la région reconnaît que le CCAT a ce rôle à jouer. Toutefois, le CCAT ne dispose pas, surtout depuis que son budget au fonctionnement du MCC a été amputé de 15 %, des moyens pour établir un rapport équitable pour optimiser et favoriser ces types d'intervention.

Nous recommandons au MCC de reconnaître aux CRC du Québec le statut de pôle d'expertise et d'intervention pour le développement artistique et culturel des régions et de leur accorder les moyens nécessaires pour réaliser leurs actions.

LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DES NATIONS AUTOCHTONES

Les plus anciennes villes de l'Abitibi-Témiscamingue ont à peine une centaine d'années d'existence (1897, année de fondation de Ville-Marie; 1935, année de fondation de Val-d'Or). Toutefois, cette allégation fait abstraction de l'histoire autochtone. Selon Archéo-08, un organisme sans but lucratif mis sur pied en 1985 par des citoyens de l'Abitibi-Témiscamingue afin de développer la recherche archéologique dans leur région, les fouilles de nombreux sites ont démontré une occupation humaine de la région d'au moins 7 000 ou 8 000 ans, soit plus de trois millénaires avant la construction de la pyramide de Khéops, en Égypte. Les scientifiques s'entendent pour dire que ces lointaines populations sont affiliées culturellement à la famille algonquienne.

Encore aujourd'hui, en Abitibi-Témiscamingue, 7 des 11 communautés de la nation algonquienne occupent encore ce territoire. Les données colligées par un organisme comme Archéo-08 sont essentielles pour connaître et reconnaître ces communautés.

Pour poursuivre les recherches sur les nations autochtones et l'occupation du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, nous recommandons de soutenir des organismes comme Archéo-08 pour nous assurer que l'histoire de notre territoire soit bien documentée et que le patrimoine archéologique soit conservé pour étude et diffusion.

En Abitibi-Témiscamingue, il a toujours été difficile de créer des liens culturels et artistiques avec les communautés algonquiennes. La curiosité, l'intérêt et la fascination du milieu culturel et artistique des allochtones sont de plus en plus grands envers les communautés algonquiennes. Le CCAT a déjà tenté de créer des liens, mais sans grand succès. Les moyens pour l'articulation d'une réelle stratégie permettant de saisir cette réalité nous manquent.

Nous considérons que les consultations particulières qui se tiendront auprès des communautés autochtones sont très importantes. Pour le CCAT, participer ou mieux soutenir l'organisation de ces consultations serait extrêmement structurant. Cela nous permettra de saisir la réalité autochtone et de voir de quelle façon nous pourrions accompagner ou soutenir les communautés, le cas échéant, tout en respectant leur principe d'autodétermination.

LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE

Dans un contexte où l'occupation du territoire est de plus en plus fragilisée avec, notamment, les technologies numériques qui viennent de plus en plus abolir les notions de frontière, plus que jamais, l'état devra investir dans les arts et la culture, l'essence même de l'identité de son peuple. Évidemment, l'idéal serait qu'un engagement de la société permette d'accroître le 1 % historique (trop souvent pas atteint) dédié aux arts et à la culture.

Toutefois, si cet idéal n'est pas atteint, les autres avenues de financement qui seront explorées, que ce soient par des dépenses absorbées par d'autres ministères via une table interministérielle comme dans le cas des institutions muséales à vocation scientifique ou encore par l'instauration de collaborations avec les municipalités ou le milieu scolaire, il faudra impérativement que le *leadership* dans les critères et les montants à investir soit sous l'égide du MCC. L'expertise et la cohérence de notre développement culturel et artistique doivent être protégées et gérées avec efficacité et selon les principes énoncés dans le cahier de consultation.

Nous recommandons que les budgets dédiés aux arts et à la culture soient majorés et que le MCC demeure le gestionnaire de toutes sommes supplémentaires obtenues d'autres partenaires.

En 1992, lors de l'adoption de la Politique culturelle du Québec, le ministère de la Culture et des Communications a revu complètement son fonctionnement et a mis en place de nouvelles sociétés d'État : le CALQ dont la priorité d'intervention porterait sur la création, la SODEC, sur la production, alors que le MCC traiterai plus spécifiquement des collectivités, du patrimoine et de la diffusion.

Depuis, de nombreux transferts de dossiers (centres d'exposition et salles de spectacle), des collaborations avec des partenaires, notamment les municipalités, ont nécessité une modulation de ces champs de compétences. Il n'est pas toujours facile d'expliquer à tous les partenaires la logique derrière cette compartimentation des compétences. D'autre part, aujourd'hui, avec les technologies numériques, la *chaîne de production* (de la création à la diffusion) doit compter sur davantage de perméabilité et de flexibilité.

Nous pensons qu'une réflexion sur les missions et le fonctionnement du MCC et des sociétés s'impose. Pour faciliter les collaborations et répondre aux nouveaux défis à relever par la modernité qu'apportent les nouvelles technologies, une vision moins segmentée du milieu des arts et de la culture est à prioriser.

Nous recommandons que le MCC effectue une réflexion et une adaptation de son mode de fonctionnement qui reflète davantage les nouvelles réalités.

CONCLUSION

L'Abitibi-Témiscamingue est un pays de défricheurs et d'explorateurs. Nous entrevoyons cette grande période de mouvance où tous les repères sont à reconfigurer avec beaucoup de curiosité et l'envie de faire partie de ceux qui envisagent l'avenir. Que ce soit dans les travaux d'actualisation de cette Politique ou encore comme partenaire dans le développement du milieu culturel et artistique de l'Abitibi-Témiscamingue, c'est avec un immense plaisir que le CCAT y contribuera. Nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous consulter pour la modernisation de la Politique culturelle du Québec et souhaitons que nos recommandations puissent être prises en considération.